

(1)  
(N° 12.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1860-1861.

---

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1861.

(Voir le N° 75, session 1859-1860, et les N° 7 et 33, session 1860-1861  
de la Chambre des Représentants.)

---

#### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de vingt-cinq millions trois cent quarante-sept mille neuf cent douze francs (fr. 25,547,912), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 15 décembre 1860.

*Le Président de la Chambre des  
Représentants,  
(Signé) AUG. MOREAU.*

*Le Secrétaire,  
(Signé) H. DE BOE.*

(2)

## Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1861.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	736,595 »
2	— des fonctionnaires et employés . . .	549,410 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	35,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	50,985 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	50,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département. . . . .	30,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, et construction de routes nouvelles . . . . .	2,675,957 »	»	
8	Plantations nouvelles sur les routes . . . . .	41,000 »	»	
<b>SECTION 2. — Bâtiments civils.</b>				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . .	130,000 »	»	
10	Construction d'un bâtiment au Ministère de l'Intérieur . . . . .	»	80,000 »	
11	Établissement d'une grille de clôture en fer et d'un trottoir à l'Observatoire royal . . . . .	»	36,000 »	
12	Travaux extraordinaires de réparation et d'amélioration à exécuter à l'hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges . . . . .	»	15,000 »	
<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders</b>				
13	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières. .	776,550 »	147,650 »	
<b>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.</b>				
<b>Bassin de la Meuse.</b>				
14	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	»	201,000 »	
15	Canal de Liège à Maestricht . . . . .	»	6,000 »	
16	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	»	18,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
17	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	"	118,200 »	
18	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	41,500 »	
19	— — vers Hasselt. . . . .	"	56,300 »	
20	— -- vers Turnhout. . . . .	"	2,100 "	
21	Sambre canalisée. . . . .	"	30,000 »	
22	Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	"	26,500 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
23	Escaut . . . . .	"	9,500 »	
24	Canal de Mons à Condé . . . . .	"	14,000 »	
25	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	"	1,000 »	
26	Lys . . . . .	"	23,600 »	
27	Canal de Gand à Ostende . . . . .	"	84,000 "	
28	— de Plasschendaele vers la frontière de France.	"	3,500 "	
29	— de Gand à Terneuzen . . . . .	"	5,000 »	
30	Moervaert . . . . .	"	100,000 »	
31	Dendre . . . . .	"	2,850 »	
32	Rupel . . . . .	"	10,000 »	
33	Dyle et Demer . . . . .	"	9,000 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
34	Yser . . . . .	"	10,000 »	
35	Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	"	5,000 "	
	<i>Plantations.</i>			
36	Plantations nouvelles . . . . .	23,000 »	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
37	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . .	32,000 »	"	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	168,300 »	200,600 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
39	Port d'Ostende . . . . .	"	52,000 "	
40	Côte de Blankenberghe. . . . .	"	70,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
41	Phares et fanaux. . . . .	»	15,100 »	
	SECTION 5. — <i>Frais d'études et d'adjudications.</i>			
42	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., frais d'adjudications . . . . .	22,000 »	»	6,319,154 »
	SECTION 6. — <i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.	583,010 »	»	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .	509,957 »	»	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfec- tionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . .	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION I <sup>re</sup> . — <i>Personnel du conseil.</i>			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitement. . .	42,100 »	»	
47	— — — Frais de route . . . . .	600 »	»	
48	— — — Matériel. . . . .	2,000 »	»	
	SECTION II. — <i>Personnel du corps.</i>			
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .	173,550 »	»	
50	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfec- tionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines. . . . .	6,000 »	»	276,050 »
	SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dé- vouement. . . . .	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instru- ments; publication de documents statistiques, en- couragements et subventions, essais et expérien- ces. . . . .	7,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICE D'EXÉCUTION.				
SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Voies et travaux.</i>				
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	256,400	»	
54	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	1,656,000	»	
55	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,280,000	100,000	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers . . . . .	675,000	»	
SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>				
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	210,450	»	
58	Salaires des agents payés à la journée. . . . .	2,240,000	»	
59	Primes d'économie et de régularité . . . . .	70,000	»	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	1,600,000	»	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	2,348,000	352,000	
62	Redevances aux compagnies. . . . .	110,000	»	
SECTION 3. — <i>Transports.</i>				
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	1,102,000	»	
64	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres. . . . .	1,456,663	»	
65	Frais d'exploitation. . . . .	462,000	»	
66	Camionnage. . . . .	410,000	»	
67	Pertes et avaries . . . . .	80,000	»	
SECTION 4. — <i>Télégraphes.</i>				
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	252,000	»	
69	Salaires des agents payés à la journée. . . . .	62,000	»	
70	Entretien. . . . .	56,000	»	
SECTION 5. — <i>Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes).</i>				
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	55,950	»	
72	Salaires des agents payés à la journée. . . . .	55,800	»	
				<b>17,917,615</b>

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
73	Matériel et fournitures de bureau . . . . .	220,000 »	»	
74	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	20,000 »	»	
	Les crédits portés aux art. 53, 57, 65, 68 et 74 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).			
	SECTION 6. — Régie.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	58,600 »	»	
76	Frais de bureau et de loyer. . . . .	3,500 »	»	
	Conférence des chemins de fer belges . . . . .	1,000 »	»	
	SECTION 7. — Postes.			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	824,000 »	»	
78	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	1,176,250 »	»	
79	Transport des dépêches. . . . .	492,000 »	»	
80	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	274,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
	SECTION I <sup>re</sup> . — Commission des procédés nouveaux.			
81	Frais de route et de séjour . . . . .	600 »	»	
82	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .	1,400 »	»	
	SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.			
83	Frais de route et de séjour. . . . .	1,100 »	»	7,000 »
84	Publication du recueil; frais de bureau, etc. . . . .	3,900 »	»	
	CHAPITRE VI.			
85	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
86	Pensions. . . . .	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
87	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension. . . . .	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE IX.			
88	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	25,493,012 »	1,854,900 »	25,347,912 »